

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2014

Présents : Monsieur Jean-François GUIBBERT, Maire, Mesdames et Messieurs BEUSELINCK Thierry, ESCANDE Géraldine, ALBERT Alain, MARTI Nelly, SBARRA Louis, CRASSOUS Françoise, GIMENO Béatrice, LLORENS Tony, MONTIER Viviane, GUERRERE Bernard, ROUSTIT Lucienne, MANGE Julie, MACIP Fabien, DUSEHU Barbara, LOUBET Pascal, DECAMPS Alain, BERNARD Corine, MANES Alain.

Procurations : Mme Marie-Jeanne MULLER à Mme Lucienne ROUSTIT, M. René COUSIN à M. Bernard GUERRERE, Mme Virginie GARCIA à M. Pascal LOUBET, M. Pierre CARLES à M. Alain ALBERT.

Absents :

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Mme Lucienne ROUSTIT

Début de séance : 18 h 00

Le quorum est atteint avec 19 présents + 4 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 26 Septembre 2014 qui est adopté à l'unanimité des présents + 4 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose de rajouter les questions suivantes :

- 11) DM n°1 – BP 2014 Commune –
- 12) Autorisation dépenses investissement BP 2015

Le conseil approuve à l'unanimité des présents + 4 procurations les propositions ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte au Conseil des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- **Arrêté n° AD-2014-10-13-06 : du 13/10/2014**

Décidant le choix des prestataires des travaux de remise en état de la Salle du Peuple pour un montant total de travaux HT (options comprises) de 45 898.46 €.

- **Arrêté n° AD-2014-11-05-07 : du 05/11/2014**

Décidant la validation de l'avenant en plus value n°1 de 7 724.00 € HT au marché d'enfouissement des containers enterrés détenu par l'entreprise BRAULT TP pour des travaux supplémentaires. Le montant initial du marché de 55 903.00 € HT est donc porté à 63 627.00 € HT.

- **Arrêté n° AD-2014-11-05-08 : du 05/11/2014**

Décidant de retenir le groupement formé de Gilles Amphoux (Urbaniste-Paysagiste) et Ecogap (Cabinet d'Etudes) pour la maîtrise d'œuvre des travaux de requalification des espaces publics du centre ville reconnu mieux et moins disant par le jury chargé de la mise en concurrence accompagné du CAUE de Montpellier. Ce groupement propose de réaliser la prestation selon des critères et modalités de réalisation correspondants aux attentes de la commune pour un montant d'honoraires de 4.75 % du montant estimatif des travaux de 1 720 000 € HT.

DELIBERATIONS

I – Projet de requalification des Espaces Publics du Centre : D-2014-11-21-01

Monsieur le Maire de Lespignan rappelle au conseil la délibération du 6 Juin 2014 décidant du programme de requalification des espaces publics du centre et la décision de Monsieur le Maire en date du 5/11/2014 retenant le groupement du Cabinet AMPHOUX et ECOGAP pour réaliser la maîtrise d'œuvre du projet.

Monsieur Gilles AMPHOUX et Monsieur DELMAS (ECOGAP) présentent à l'assemblée le projet d'aménagement du centre ville et de requalification de ses espaces publics ainsi qu'un avant-projet des aménagements projetés qui s'élève à un montant de 1 720 000.00 € HT.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve l'avant projet détaillé présenté qui s'élève à un montant total de 1 720 000.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à présenter des demandes d'aides financières les plus élevées possibles auprès de Monsieur le Président du Conseil Général et du Conseil Régional pour soutenir la commune dans ce projet d'ensemble.

II – Convention prêt à usage – Carrières de Bayssan : D-2014-11-21-02

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal du 23 Juillet 2014 décidant de refuser la proposition de convention de prêt à usage de terrains communaux telle que présentée par les Carrières du Biterrois mais acceptant de revoir la proposition en incluant une limitation de surface et une clause d'éventuel retrait.

Monsieur le Maire donne donc lecture de la nouvelle convention limitant la surface communale utilisée à 3ha14ca20a et prévoyant une durée de 20 ans avec une clause d'éventuel retrait pour motif d'intérêt général.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, accepte les conditions et termes de la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec les Carrières du Biterrois.

Madame Barbara DUSEHU quitte la séance. L'effectif des présents est donc de 18 + 4 procurations.

III – Convention honoraires – Cabinet d'avocats : D-2014-11-21-03

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition de convention d'honoraires pour l'année 2014 présentée par le Cabinet d'Avocats Vinsonneau-Paliès Noy Gauer § associés auprès duquel la commune fait appel pour défendre ses intérêts dans des affaires liées à des problèmes d'urbanisme ou marchés publics.

La convention pour l'année 2014 régit la fixation des honoraires de consultation, assistance, conseil, rédaction d'acte et plaidoirie pour toute mission que la commune pourra confier au cabinet d'avocats. Les honoraires sont fixés à 140 € HT/heure sur devis sans excéder un montant de 15 000 € HT/an.

Le Conseil, approuve à l'unanimité des présents + 4 procurations, la proposition de convention d'honoraires avec le Cabinet d'Avocats Vinsonneau-Paliès Noy Gauer présentée et autorise Monsieur le Maire à le signer.

IV – Autorisation déclassement chemin de service « Galou » : D-2014-11-21-04

Monsieur le Maire rappelle au conseil la décision du 27/09/2014 de vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée section D n°696 « Galou » ainsi qu'une partie du chemin de service longeant les parcelles D n° 685 et 686 à Monsieur RAGUES Nicolas au prix estimé par les services des Domaines.

En date du 24 avril 2014, ces parcelles ont été estimées au prix de 3 €/m² par France Domaines.

Pour conclure cette transaction, il convient d'autoriser le déclassement du domaine public de ce chemin de service pour le classer en domaine privé.

Accord du conseil à l'unanimité des présents + 4 procurations.

V – Subvention façades : D-2014-11-21-05

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 25 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 750 €.

Il présente la demande de M. Michel BARTHES, 1 Rue du Château

Montant de la subvention : 750 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, décide d'octroyer la subvention façade sus- indiquée et dit que la somme sera prélevée au c/6574838 – réfection façades du BP 2014.

VI – Congrès des Maires : D-2014-11-21-06

Monsieur le Maire informe le Conseil que le 97^e Congrès des Maires se déroule Porte de Versailles du 25 au 27 Novembre 2014.

Monsieur le Maire accompagné de Madame ESCANDE Géraldine, 2^{ème} adjointe au Maire, y participeront cette année.

Il convient de fixer les modalités de remboursement des frais occasionnés par ce déplacement.

Le Conseil, par 16 voix pour + 4 procurations et 2 voix d'abstention, décide de fixer un remboursement forfaitaire des frais de participation au 97^e Congrès des Maires pour Madame ESCANDE Géraldine et Monsieur Jean-François GUIBERT, Maire, 25/11/2014 matin au 27/11/2014 soir :

- Indemnité nuitée (+ petit déjeuner) = 60 €
- Remboursement par repas = 15.25 €
- Remboursement transport interne (métro, taxi, etc...) : sur présentation de justificatif.

VII – Taux taxe d'aménagement : D-2014-11-21-07

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, décide :

- D'instituer le taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal,
- D'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, en partie : dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2^o de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Madame Françoise CRASSOUS quitte la salle après avoir donné procuration à Madame Géraldine ESCANDE pour les délibérations suivantes.

L'effectif des présents est donc de 17 présents + 5 procurations.

VIII – Autorisation signature CEJ Intercommunal : D-2014-11-21-08

La communauté de communes « La Domitienne » et ses communes membres ont signé avec la Caisse d'Allocations familiales de l'Hérault, un Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1^{er} Janvier 2010 au 31 Décembre 2013.

Ce contrat a contribué à pérenniser et développer l'offre d'accueil et de loisirs sur le territoire. L'implication de la Domitienne dans l'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs souligne la volonté politique des élus de s'impliquer dans une démarche globale en faveur de l'accueil des enfants du territoire.

Dans ce cadre, des réunions avec la CAF ont permis un bilan du précédent contrat, une analyse de l'existant et d'entrevoir des perspectives dans le cadre du renouvellement.

Il est proposé de poursuivre et d'optimiser la politique de développement au regard des études et des bilans réalisés par la collectivité et la CAF de l'Hérault. Ainsi des axes de travail prioritaires ont été dégagés et regroupés sous forme de 6 thématiques enfance et jeunesse : l'accueil familial et le Relais Assistants Maternels, l'accueil du jeune enfant en structure collective, l'accueil extra-scolaire Primaires et Maternels, l'accueil périscolaire et la Réforme des Rythmes Educatifs, le Soutien à la Parentalité, la Coordination.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité des présents + 4 procurations, demande un sursis à statuer. Des précisions, notamment sur les futures thématiques à étudier, seront demandées aux services concernés de La Domitienne et la question sera donc revue lors d'un prochain conseil municipal.

IX – Avenant n°1 Contrat entretien campanaire Eglise : D-2014-11-21-09

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 27 Septembre 2013 validant une proposition de contrat annuel d'entretien des cloches de l'Eglise St Pierre pour un montant de 130.00 € HT présenté par la Société CAMPA.

Il explique qu'il y aurait lieu de rajouter l'entretien des cloches et parafoudre de la Chapelle St Pierre et présente la proposition d'avenant n°1 au contrat précité pour un montant de 30.00 € HT/an.

Le conseil approuve, à l'unanimité des présents + procurations, la proposition d'avenant n°1 au contrat annuel d'entretien des cloches pour le rajout de la Chapelle St Pierre et autorise Monsieur le Maire à le signer avec la Sté CAMPA de GIGEAN (34).

X – Modification de l'effectif du tableau communal :

a) Poste Responsable Médiathèque : D-2014-11-21-10a

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 26 Septembre 2014, modifiant le tableau de l'effectif et l'informe qu'il y a lieu de rajouter un poste d'assistant de conservation de la filière culturelle pour le futur responsable de la Médiathèque communale ainsi qu'un poste d'adjoint du patrimoine puisque la personne nommée sera titulaire de son grade catégorie C mais stagiaire de son grade catégorie B.

Accord du CM par 16 voix pour + 5 procurations et 1 voix d'abstention.

b) Agents Recenseurs : D-2014-11-21-10b

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un recensement général de la population a lieu tout les 5 ans. Lespignan effectue ces recensements les années 0 et 5 ; Donc le prochain aura lieu du 15/01/2015 au 14/02/2015.

Il y a lieu de recruter un coordonnateur de recensement et 7 agents recenseurs (vu avec l'INSEE). Le tableau de l'effectif communal comptant actuellement 7 postes d'agents non titulaires dont 1 est déjà occupé, il y a donc lieu d'en créer 2 de plus pour porter cet effectif à 9 afin de pouvoir nommer les 7 agents recenseurs + le coordonnateur.

Accord du CM à l'unanimité des présents + 5 procurations.

c) Fixation de la rémunération des agents Recenseurs : D-2014-11-21-10c

Monsieur le Maire indique qu'il y a également lieu de fixer leur rémunération :

Le tarif préconisé par l'INSEE hors charges sociales est de :

- Forfait de 50 € pour les 2 demi-journées de formation
- Forfait de 100 € pour la tournée de reconnaissance
- 1,72 € par formulaire « bulletin individuel » rempli,
- 1,13 € par formulaire « feuille logement » rempli,
- Les IHTS seront ouvertes aux coordonnateurs-adjoints selon les heures effectuées.

Accord du CM à l'unanimité des présents + 5 procurations.

XI – Décision Modificative n°2 – BP 2014 Commune : D-2014-11-21-11

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de modifier certaines imputations budgétaires du budget primitif 2014 de la commune (M14) afin de permettre le règlement des participations communales aux travaux du PAE Camp Redoun (prog. 196) dont Hérault Aménagement a supporté la charge et intégrer les participations reçues du Conseil Général et de la ZAC Camp Redoun pour cette même opération.

Il propose les modifications et transferts suivants :

Section d'investissement :

Dépenses :

C/266	Participation PAE	+	250 000.00 €
C/2315-156	Travaux Voirie	+	60 000.00 €
	TOTAL	+	310 000.00 €

Recettes :

C/1323-156	Subv. CG Voirie	+	100 000.00 €
C/1323-196	Subv. CG PAE Camp Redoun	-	140 000.00 €
C/261	Participation CG au PAE	+	334 000.00 €
C/266	Participation ZAC au PAE	+	16 000.00 €
	TOTAL	+	310 000.00 €

Monsieur le Maire rappelle que par DM n°1 du 23 Juillet 2014, la section d'investissement a été portée à 3 764 298.00 € et annonce que les modifications présentées ci-dessus porteront donc la section d'investissement à 4 074 298.00 € équilibrée en dépenses et recettes.

Le Conseil approuve, par 22 voix pour dont 5 procurations, les modifications budgétaires ci-dessus présentées.

XII – Autorisation des dépenses d’investissement BP 2014 : D-2014-11-21-12

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans l’attente du vote des BP 2015 de la Commune et M 49 (Eau et Assainissement), il y aurait lieu de permettre la réalisation de dépenses d’investissement dans la limite du quart des dépenses prévues au BP N-1 (soit 2014).

Accord du CM par 17 voix pour dont 4 procurations et 5 voix d’abstention dont 1 procuration.

QUESTIONS DIVERSES

- Journée d’informations au SCOT du Biterrois le 2/12/2014 au Palais du Congrès au Cap d’Agde.
- Remerciements de Monsieur Christian BILHAC, Président de l’AMF34 pour le don de 1 500 € que la commune a versé afin de venir en aide aux communes sinistrées du département.
- M. Fabien Macip : Demande au conseil si la construction d’un groupe neuf est prévu, ce qui éviteraient les problèmes d’isolation phonique et acoustique, de chauffage, d’évacuation des WC, et d’odeurs et fumées désagréables pendant les récréations (feux du voisins).
- M. Pascal LOUBET : Remercie le conseil d’avoir permis la pose d’un miroir de circulation sur la Route de Nissan et signale qu’il y aurait nécessité de le régler.
- Bernard GUERRERE :
 - Annonce que la réouverture prévue du Sentier de la Pie Grièche pour la fin d’année 2014 pourrait être compromise par les associations liées à la DREAL qui bloquent le projet de nettoyage en vue de préserver ce milieu naturel en l’état qui est favorable à la faune présente.
 - Précise que les services de l’ONF démarrent le projet de réhabilitation du parcours sportif ce Mardi 25 Novembre 2014.
 - Informe qu’un travail concernant la réglementation du cimetière, gestion des concessions, etc... est actuellement en cours pour permettre rapidement l’attribution de concessions.
- Géraldine ESCANDE : rappelle que dans le cadre des animations de la Médiathèque une pièce de Théâtre « Les Voisins du Dessus » aura lieu le Vendredi 28 Novembre 2014 à 18h30 à la Salle Polyvalente.
- Jean-François GUIBBERT rappelle :
 - La Fête du RAM (Réseau d’Assistantes Maternelles) le Samedi 22 Novembre 2014 à partir de 15h30 – Salle Polyvalente –
 - La Conférence-expo sur la Guerre de 14 organisée le Samedi 29 Novembre 2014 à la Salle du Peuple par les « Amis de Lespignan ».

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.